



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avis N° 2 : Réponses aux questions formulées dans le cadre de la DP N°DP/Z00/DBA/030/2022 - Sélection d'un prestataire pour la mise en place d'un dispositif de protection des données personnelles traitées par la BCEAO

Questions	Réponses
1) Est-ce qu'il y aura un chef de projet interne à la BCEAO ?	1) Oui
2) Pouvez-vous détailler les attendus du « cadre de classification et d'identification des données personnelles, les politiques et procédures » ?	2) Il s'agit de formaliser, conformément aux bonnes pratiques et normes applicables, les processus de classification et d'identification des données personnelles, adaptés au contexte de la BCEAO.
3) Pour les formations, dans quelles langues seront-elles à donner ?	3) En français
4) Pouvez-vous détailler les attendus des «contrats définissant les rôles et les responsabilités des acteurs» ?	4) Il s'agit de définir les obligations des acteurs internes ou externes dans le cadre de l'exécution des processus relatifs au dispositif de protection des données personnelles qui sera conçu et proposé par les prestataires.
5) Organisation : est-ce que les Directions Nationales appliquent les directives du Siège quant à la réalisation des traitements de données personnelles (ex. les traitements RH) ou chaque Direction Nationale mène ses propres traitements ?	5) Les Directives au Siège et dans les Directions Nationales sont identiques en termes de mise en œuvre.